

La Lettre de la D.G.I.

Lettre d'information bimestrielle éditée par la Direction Générale des Impôts

Numéro 21 / juillet 2005

Editorial

En charge, institutionnellement, des finances publiques, le ministère des Finances est au cœur du dispositif des réformes économiques.

L'ouverture de l'économie nationale lui impose de faire modifier rapidement la perception de son rôle dans une économie ouverte à la concurrence.

L'Administration fiscale, partie prenante du secteur financier, est, à ce titre, concernée, bien plus, interpellée pour la définition d'une stratégie de modernisation de l'ensemble de ses structures.

La Direction Générale des Impôts doit donc introduire un changement dans ses missions et objectifs et adapter, en conséquence, son organisation et ses modes opératoires pour contribuer à une meilleure acceptation de l'impôt et à un juste financement des charges publiques. Cette finalité doit être déclinée sur chacune de ses activités, notamment :

- Se doter d'une organisation moderne, de règles et de procédures fournissant la compréhension de la règle fiscale et l'acceptation de l'impôt par tous.
- Accroître sa réactivité pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.
- Renforcer le contenu et la qualité des services qu'elle rend à ses clients.
- Se transformer en administration de service, placée au cœur du service public tout en restant une administration de contrôle, essentielle au respect de l'égalité des citoyens devant l'impôt.
- Moderniser ses ressources humaines.

Dans la stratégie de modernisation mise en œuvre, la Direction Générale des impôts va passer d'une administration de l'impôt de type horizontal, par fonction, (immatriculation, recouvrement, contentieux, contrôle...) à une administration de type vertical par catégorie de contribuable, selon le schéma suivant :

- les grands contribuables seront gérés par une Direction des Grandes Entreprises (DGE). Sont définies comme grandes entreprises les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions de dinars, les entreprises pétrolières, les entreprises étrangères, les groupes de sociétés ;
- les petites et moyennes entreprises. Les professions libérales seront gérées par un Centre des Impôts (CDI), interlocuteur unique (assiette, recouvrement et contrôle) en remplacement des Recettes et Inspections existantes. La réalisation de ces centres sera étalée sur une période de dix ans ;
- les petits contribuables, gérés au régime du forfait, seront rattachés à des Centres de Proximité (CDPI) ;
- des Inspections spécialisées pour la gestion de la fiscalité foncière, immobilière, métaux précieux, alcool, tabac, fiscalité locale et agricole seront créées progressivement pour mieux cerner ces régimes fiscaux spécifiques et particuliers.

Depuis le 9 juin 2005, la Direction des grandes entreprises est opérationnelle, la première étape est donc achevée, les entreprises éligibles au périmètre de démarrage seront informées de la date à partir de laquelle elles seront tenues d'accomplir leurs formalités fiscales auprès de la DGE. La seconde étape verra à partir de 2006 la réalisation à Sidi M'hamed, à Alger, du premier centre des impôts, qui servira de centre pilote.

A. BOUDERBALA

DGI

la Direction des Grandes Entreprises



DANS CE NUMÉRO



- Editorial (P.1)
- Interview de M. D. KOUIDER BENHAMED
Directeur des Grandes Entreprises (P. 2)
- La vie des structures : la DRI de Blida (P. 3)
- Flash/Info (PP. 4 et 5)
- Le droit de savoir : Présentation de la DGE (P. 6)

Interview

D. KOUIDER BENHAMED, DGE, fait le point sur les attributions et les objectifs de la mise en place de la Direction des Grandes Entreprises.



L.DGI : Le périmètre de démarrage de la DGE étant limité aux wilayas d'Alger, Blida, Boumerdès et Tizi ouzou, pourriez-vous nous expliquer comment seront pris en charge les déclarations et le paiement de l'impôt des grandes entreprises se situant, à titre d'exemple, à Ouargla, étant donné que les téléprocédures ne sont pas encore d'actualité en Algérie ?

D. KOUIDER BENHAMED : La préparation aux outils de téléprocédures en Algérie est, bien au contraire, d'actualité et constitue un axe important des réformes engagées par notre ministère des Finances. S'agissant de nouvelles technologies devant traduire une dématérialisation des relations et des opérations, cela nécessitera au préalable une adaptation des textes en cours (codes de commerce, civil et pénal) suite à l'introduction de nouvelles notions liées à ces NTIC telles que la preuve ou la signature électronique.

En attendant la mise en place de ce service d'accompagnement et sa généralisation, la déclaration et le paiement de l'impôt ou toute autre opération courante des entreprises éligibles au titre du périmètre de démarrage se fera au niveau de la DGE en tant que guichet unique au travers de son outil de gestion informatisé, développé sur la base de procédures simplifiées et d'un front office assurant une meilleure relation Administration fiscale-client ou usager.

En ce qui concerne la gestion de l'impôt, la DGE laisse supposer qu'elle prendra en charge tous les impôts. Qu'en est-il des impôts qui reviennent aux collectivités locales comme, notamment, la TAP et la taxe foncière ainsi que le VF ?

La gestion de la TAP continuera à être assurée à titre provisoire par les services de base de la DGI en attendant l'adaptation de l'environnement de la comptabilité publique, essentiellement son mode de répartition. Le VF est un impôt qui doit être déclaré et payé au niveau des services de la DGE. Les taxes foncières et d'assainissement de ces entreprises relèvent des services de base suivant les procédures en vigueur.

Le front office est la valeur ajoutée mise à la disposition des entreprises au niveau de la DGE pour répondre à toutes leurs requêtes et sollicitations. Pourriez-vous nous parler de tout ce qui est préconisé en matière d'information et d'orientation afin de mieux communiquer avec les usagers ?

Dans sa stratégie de réformes, et face aux nouvelles attentes des contribuables, l'Administration fiscale algérienne, tout en étant une administration de contrôle, se propose

de s'élever au rang d'une administration moderne et de services.

A travers cette nouvelle relation projetée, l'objectif recherché est de contribuer à une meilleure acceptation de l'impôt en assurant un service public de meilleure qualité.

En tant que premier jet des réformes des structures, la DGE, gestionnaire



des grands comptes, a pour ambition de conduire et d'accompagner les acteurs au changement pour un horizon motivant ; en assurant cette valeur ajoutée articulée autour de nouveaux services et de nouvelles procédures qui se résument ainsi :

■ En matière de ressources humaines, le personnel de la DGE en place a fait l'objet de présélection ; formé et qualifié, il contribuera certainement à une meilleure maîtrise des requêtes et sollicitations et en assurera des services personnalisés aux entreprises. La tendance est au professionnalisme.

■ Organisée autour de la notion phare d'interlocuteur fiscal unique, la DGE assurera au titre de guichet unique les

missions de :

- ✓ Gestion et contrôle des dossiers fiscaux
- ✓ Recouvrement des impôts et taxes
- ✓ Traitement des requêtes en matière de contentieux
- ✓ Octroi d'agrément au régime des achats en franchise
- ✓ Remboursement des précomptes de TVA...

■ L'assouplissement des procédures par la suppression, entre autres, de l'enrôlement permettant l'auto-liquidation de l'IBS

■ Remboursement en temps réel des excédents de versement

■ Utilisation de référentiels uniques partagés (NIS)

■ Développement d'une interactivité et d'échanges autour d'un site Web dédié en matière d'information et de communication. La DGE, tout en développant ses méthodes de travail et son outil de gestion performant et sécurisé, assurera à l'avenir une meilleure information à ses usagers et un meilleur traitement des requêtes et réponse aux sollicitations à travers le front office répondant aux demandes téléphoniques, courrier postal ou électronique. Je pourrais également vous citer en conclusion l'organisation très prochainement de rencontres d'information avec les dirigeants des entreprises du premier périmètre et la définition du plan de communication de la DGE visant à établir une relation de confiance et de partenariat avec ces mêmes usagers.

La Vie des Structures

La Direction Régionale des Impôts de Blida

La Direction Régionale des impôts de Blida, issue de la restructuration de 1991 est composée de six (06) directions : Blida, Tipaza, Médéa, Djelfa, Tizi Ouzou et Boumerdès.

Analyse des missions d'animation et de contrôle

L'analyse de certains agrégats fait apparaître les efforts consentis par les structures locales dans la concrétisation des objectifs fixés dans le cadre des contrats de performance.

En matière d'assiette

- ✓ Gestion de la TVA, suivie des dossiers importants (marché informel, activités médicales, chambres froides...)
- ✓ Suivi des dossiers éligibles à la DGE

En matière de contrôle

- ✓ Suivi de l'exploitation de l'information fiscale
- ✓ Suivi des vérifications de comptabilité
- ✓ Suivi des transactions immobilières
- ✓ Mise en application du droit de visite et du droit d'enquête



De droite à gauche : C. Slimani (DIW de Tipaza) ; R. Grine (DIW de Boumerdès) ; L. Djeridane (DIW de Djelfa) ; A. Boulfekhar (DIW de Blida) ; H. Raache (DRI de Blida) ; M. A. Azout (DIW de Tizi ousou)

En matière de contentieux

- ✓ Suivi des dossiers de remboursement de TVA
- ✓ Apurement du contentieux fiscal
- ✓ Apurement du gracieux

En matière de moyens

- ✓ Lancement et suivi de formation (ENI, régionale, sur site).
- ✓ Prise en charge et suivi des mouvements des cadres locaux (sous-directeurs, chefs de bureau, receveurs des impôts).
- ✓ Suivi de l'opération reconstitution des sites touchés par le séisme du 21 mai 2003.

En matière de recouvrement

L'objectif assigné à chaque DIW a été atteint. Le montant des recouvrements au 31/12/2004 s'élève à 31. 910.130.845 DA, soit 104 % de réalisation et +11 % du taux d'évolution.

Programme d'action 2005

S'agissant du programme d'action de l'exercice 2005, il s'articule autour des éléments suivants :

- ✓ En matière de formation : lancement d'une formation spécifique en matière de tabacs et

d'alcools.

- ✓ Mobilisation de l'encadrement de la région dans la formation en tant qu'enseignants vacataires.
- ✓ Suivi dans la rénovation des sites.
- ✓ En matière de plan de communication (organisation de séminaires, portes ouvertes).
- ✓ Accélération des contrôles sur pièces.
- ✓ Mise en application effective du droit de visite et du droit d'enquête.
- ✓ Suivi au niveau des DIW des indicateurs de gestion négatifs.
- ✓ Suivi de la prise en charge des recouplements.
- ✓ Prise en charge en collaboration avec la DIW de Tizi Ouzou de l'accord gouvernement-arrouch dans son aspect fiscal.

Implantation et Consistance

DIRECTION	Adresse du siège	Téléphone	Fax	Nbre d'inspections des impôts	Nbre de recettes des impôts
DRI de Blida	Hôtel des Finances Bd Mahdjoub Boualem - Blida	025/41 27 33	025/41 27 33	-	-
DIW de Tizi Ouzou	Hôtel des Finances (Tours Villas)	026/22 84 59	026/22 84 68	22	15
DIW de Tipaza	Hôtel des Finances	024/47 07 04	024/47 90 28	12	10
DIW de Djelfa	Hôtel des Finances, cité Guenani, Djelfa	027/90 10 03	027/87 24 55	11	07
DIW de Médéa	Hôtel des Finances Bd du 5-Juillet-62	025/58 16 12	025/58 37 61	16	11
DIW de Boumerdès	Hôtel des finances	024/81 67 73	024/81 61 35	09	08
DIW de Blida	Hôtel des Finances rue 11-Déc.-1960, Sidi AEK	025/40 22 01	025/41 80 74	21	11

Flash // Infos

Activités Ministérielles



M. Mourad Medelci, ministre des Finances, accompagné de **M. Abdelhamid Temmar**, ministre des Participations de l'Etat et de la Promotion des investissements, et de **M. Hachemi Djaâboub**, ministre de l'Industrie, a inauguré la Direction des grandes entreprises (DGE), le 9 juin 2005.

La cérémonie s'est déroulée en présence de responsables de sociétés nationales, d'institutions bancaires et des opérateurs économiques intervenant dans les secteurs privé et étranger.

Activités du Directeur Général

■ **M. Abdou Bouderbala**, Directeur Général, a reçu, le 14 mai, l'expert détaché par l'UE auprès de la DGI afin de faire le point sur l'état d'avancement du

programme de la mise en œuvre de la modernisation et d'assistance aux réformes administratives (MARA).

■ Il a, par ailleurs, effectué

des visites d'inspection et de travail au niveau des services fiscaux des directions de wilayas suivantes :

✓ Médéa en date du 19 avril

2005 ;

✓ Sétif, le 3 mai 2005 ;

✓ Bouira, le 17 mai 2005 ;

✓ Tipaza, le 23 mai 2005 ;

✓ Djelfa, le 31 mai 2005.

Journées d'information sur les réformes fiscales

La DGI a organisé, le 24 mai et le 15 juin écoulés, des journées d'information sur les réformes qui ont réuni, outre les cadres centraux, les Directeurs régionaux, les Inspecteurs régionaux et directeurs de wilaya ainsi que les chefs d'inspection et les receveurs de la région d'Alger et de Blida ensuite ceux des régions de Sétif et Chlef.

Le ministre des Finances, Mourad Medelci, présent lors de la première journée, a ouvert les travaux en rappelant aux cadres des impôts et aux agents de l'Administration

fiscale qu'ils sont partie prenante de la réussite des réformes et les a invités à assumer correctement

leurs fonctions et à être à l'écoute des contribuables.

Pour sa part, M. Bouderbala, Directeur Général des impôts, a mis l'accent lors de son

discours sur les principaux objectifs assignés à l'Administration fiscale pour relancer

l'appareil, en relevant l'image de marque de cette institution, en relançant le recouvrement des recettes par l'exploitation de tous les gisements fiscaux, en envisageant des perspectives personnelles des agents par la formation et la protection des fonctionnaires des impôts.



Flash // Infos

Activités des Structures

► Un groupe de travail chargé de la refonte des textes réglementaires régissant les services extérieurs de l'Administration fiscale a été installé le 19 mai 2005.

► Une rencontre avec la firme de consulting a été organisée, le 29 juin 2005, dans le cadre du recrutement d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage au programme de réforme et de modernisation

de la DGI.

► La Direction des impôts de Guelma a organisé, le 27 avril 2005, des portes ouvertes sur l'Administration fiscale au niveau de quatre principaux sites à savoir :

Le Centre financier de Guelma ; le Centre des impôts de Oued Zenati ; l'Inspection des impôts Bouchegouf ; l'Inspection Guelaât Bou Sbaâ-Mermoura.

Activités avec l'environnement de la DGI

Concertation avec le patronat



Le Directeur Général entouré de ses proches collaborateurs, s'est réuni le 19 juin 2005, avec les

responsables de la coordination nationale du patronat regroupant le CNPA, la CAP, la CGEOA

et la CIPA pour débattre des différents problèmes d'ordre fiscal rencontrés par les chefs d'entreprise.

Lors de cette rencontre, le problème du contentieux, des allègements fiscaux ainsi que la sous-facturation et la sous-déclaration ont été abordés. Les responsables de l'Administration fiscale et les représentants du patronat ont convenu de lancer une campagne de sensibilisation en direction des personnes activant dans le marché informel afin de les amener à intégrer le circuit officiel.

Coopération

Des responsables de la DGI française ont animé, les 19 et 20 mai 2005, un séminaire sur la fiscalité immobilière.

Lors de ces deux journées, le contrôle de la transmission et de la détention du patrimoine, les circuits des actes et déclarations ainsi que la recherche et la relance des défaillants et le contrôle sur pièce ont été débattus.



Le Droit de Savoir

Présentation de la DGE

La Direction des Grandes Entreprises (DGE) constitue le guichet unique des entreprises pétrolières, étrangères et celles ayant dépassé le seuil de 100 millions de dinars de chiffre d'affaires.

► Elle est organisée en services spécialisés, en fonction des groupes et des secteurs professionnels.

► Elle est désormais, pour toutes les démarches fiscales, l'interlocuteur unique de ces entreprises.

► Elle est le lieu de déclaration et de paiement des principaux impôts, elle gère les dossiers fiscaux dans tous leurs aspects : information, assiette, recouvrement, contrôle et contentieux.

Les entreprises concernées sont :

- ✓ les personnes morales réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 100 millions de dinars ;
- ✓ les groupes de sociétés de droit ou de fait dont l'un des membres réalise un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 100 millions de dinars ;
- ✓ les entreprises exerçant dans le secteur des hydrocarbures conformément à la loi 86-14 du 19 août 1986 modifiée et complétée, relative aux activités

de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisations des hydrocarbures ;
✓ les sociétés membres de groupes étrangers.

Les objectifs de la mise en place de la DGE

Maîtrise des recettes fiscales :

Le potentiel fiscal algérien est concentré sur un nombre limité de grandes entreprises (environ 70 % des recettes fiscales).

Amélioration des services rendus aux usagers :

Le regroupement des missions fiscales essentielles : information et services, gestion et contrôle, recouvrement et contentieux, sous l'autorité du Directeur de la DGE est en lui-même un facteur de modernisation.

Modernisation des procédures :

La création de la DGE sera la première étape concrète de la modernisation de la DGI.

Gestion de la fiscalité des hydrocarbures :

Cette mesure permettra d'améliorer immédiatement la gestion des dossiers des entreprises pétrolières, parapétrolières et minières.

Caractéristiques de la DGE

Deux critères caractérisent une

administration fiscale efficace et moderne.

► Une organisation centrée sur l'utilisateur

► Une administration à accès multiple :

L'utilisateur a la possibilité de solliciter les services de la DGE :

- ✓ au guichet ;
- ✓ par courrier ;
- ✓ par téléphone ;
- ✓ par Internet, sur le site de la DGI et, prochainement, sur le site de la DGE :

www.impots-dz.org

Un service d'information est mis à la disposition des entreprises au niveau de la nouvelle structure pour répondre à toutes les requêtes et sollicitations.

Ce front office, ouvert en permanence, permet de formuler les demandes d'informations les plus urgentes sur place, par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Toutes les questions particulières ou complexes seront dirigées vers les services compétents de la DGE qui les prendront en charge avec diligence et célérité.

La compétence au démarrage

Pour 2005, la DGE est compétente sur un périmètre géographique limité :

- toutes les entreprises qui relèvent du régime fiscal de droit commun situées dans les wilayas d'Alger, Blida, Tipaza, Boumerdès et Tizi Ouzou ;
- toutes les sociétés exerçant dans le secteur des

hydrocarbures, quel que soit le lieu de leurs sièges sociaux ;

► toutes les sociétés membres de groupes étrangers.

Un immeuble moderne et fonctionnel

Les moyens humains et matériels de la DGE sont rassemblés dans un immeuble neuf situé à Alger, chemin Gadouche, à Ben Aknoun, dont les locaux modernes et fonctionnels sont à l'image de l'esprit de modernisation de l'administration.

Une organisation adaptée pour une meilleure écoute

La DGE est encadrée par des agents compétents en mesure d'offrir la disponibilité et l'écoute nécessaires à la bonne gestion des dossiers.

Elle est organisée en cinq sous-directions :

- ✓ fiscalité des hydrocarbures ;
- ✓ gestion ;
- ✓ recouvrement ;
- ✓ contrôle ;
- ✓ contentieux.

Des services spécialisés

Le Directeur des Grandes Entreprises dispose :

- ✓ d'un cabinet ;
- ✓ de deux services : Information et Informatique.

Tous les agents ont subi une formation spécifique pour mieux répondre aux nouvelles exigences.

La Lettre de la DGI

Ministère des Finances
Immeuble Ahmed - Francis
Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 55 56 Fax: 021 59 52 32

Directeur de publication: Mohamed Abdou BOUDERBALA

Coordination: Aïcha BENMALEK

Conception et réalisation: ALPHA Design Tél.: 021 21 07 71

WWW. Lettredgi@finances-algérie.org

Website : WWW. Impots-dz.org